



La lettre d'information

EDITION DE JUILLET 2017

L'édito de Vincent :

Quelques jours après les fêtes de la St-Pierre, il me semble incontournable de féliciter tous les bénévoles qui ont donné un supplément d'âme à notre village pendant ce beau WE... ainsi que les Sénouillacois qui ont fait honneur à ces animations.

Je voudrais aussi profiter de cette petite tribune pour vous inciter à prendre, vous aussi, le temps de vous engager bénévolement.

Si vous vous demandez ce qui fait qu'un village est vivant, que des liens s'y tissent, que la solidarité et le respect s'y développent.... je crois qu'une partie de la réponse est là. Participer à cela nous permet d'enfoncer nos racines dans le village et d'avoir le sentiment de le rendre meilleur, c'est très gratifiant.

Si vous ne me croyez pas.... allez vérifier!

A la Une

· La 14^{ème} étape Blagnac Rodez du 104^{ème} tour de France cycliste, traverse la commune de Sénouillac par la D3 (route qui relie Gaillac à Cestayrols) le samedi 15 Juillet, par conséquent celle-ci sera barrée (Cf. consignes et vigilances) à toute circulation, traversée et stationnement interdits, 1h avant le passage. La route sera rouverte après le passage du véhicule de fin de course. Le passage de la caravane est prévu pour 13h20.

Actu du mois :

- > Vacances scolaire du Samedi 8 juillet au Lundi 4 septembre.
- > En cas de canicule, la salle des fêtes est ouverte les après-midi et mise à disposition pour se mettre dans un lieu climatisé.
- > En juillet-août, la communauté d'agglomération expérimente une desserte, des points de baignade du territoire : à savoir 4 piscines d'été (Gaillac, Graulhet, Rabastens/route de Grazac et Lisle sur Tarn) et 2 bases de loisirs (Aiguelèze à Rivières et la base de loisirs de Vère Grésigne à Castelnau de Montmiral), en s'appuyant sur les réseaux de transport urbain existants (la navette à Gaillac, le navette Graulhétquoise à Graulhet et le Passe Pont à Rabastens/Couffouleux) et sur le réseau de Transport à la demande, qui a été renforcé à cet effet.

Des informations plus détaillées sont consultables sur le site de l'agglomération, notamment une carte qui présente les secteurs et une fiche par secteur avec les informations respectives.

Réservation pour le TAD (Transport à la demande) au même numéro: 0 805 60 81 00 (plages horaires identiques: 13h30-18h).

En fonctionnement à partir du 10/07 et jusqu'au 01/09.

Bon à Savoir :

➤ Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence. Avant de partir, vous devez signaler votre départ en vacances à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

➤ Depuis janvier 2004, toutes les piscines privées en plein air enfouies doivent être équipées d'un dispositif de protection réglementé. Les propriétaires ont le choix entre plusieurs installations :

- Une barrière haute d'au moins 1,10 mètre, munie d'un portillon
- Une alarme sonore placée à la surface de l'eau ou autour du bassin
- Une couverture fermant le bassin : volet roulant, couverture à barres...
- Un abri de piscine entièrement fermé.

La vigilance reste le moyen le plus sûr pour prévenir les risques de noyade. Certaines précautions de sécurité sont cependant nécessaires (mettre des brassards, désigner un adulte surveillant, sensibiliser l'enfant à l'eau, ...).

Il est recommandé d'apprendre à nager aux enfants dès l'âge de 5 ou 6 ans et de se former aux gestes de secours pour savoir réagir en cas de noyade.

Retour sur le week-end de la fête de la St Pierre du Vendredi 23 au Dimanche 25 juillet

La municipalité tient à revenir sur ces 3 jours de fêtes et remercier habitants et associations pour la participation de chacun :

- D'abord les habitants, pour l'accueil fait aux membres du comité lors de leur passage pour les aubades ;
- A l'équipe enseignante pour la randonnée dans le village, l'exposition et leur implication ;
- A l'APE (Association des Parents d'élèves) pour leur soirée conviviale du vendredi en prémices des vacances ;
- Au comité Sénouillacois, pour la réussite de leur première manifestation : jeux, repas, circuit randonnée, trail, VTT et courses de caisse à savon ;
- Mais aussi :
 - o L'agglomération pour le prêt du chapiteau ;
 - o Le comité des fêtes de Labastide de Lévis pour le prêt des friteuses et leur participation ;
 - o Le club des aînés pour la réactivité et dépannage immédiat pour le prêt d'outils de sonorisation ;
 - o L'association de Sauvegarde de l'église de Mauriac pour le prêt de vaisselle ;
 - o Les infirmières pour avoir autorisé une partie des branchements électriques dans leur cabinet ;
 - o Christian ROQUES pour le prêt des balles de paille, du tracteur et de la remorque podium ;
 - o Cyril RECH pour les bâches, la remorque et les tuyaux pour le remplissage de la piscine ;
- La croix rouges pour leur présence et participation.

Et tous les SENOULLACOIS et les SENOULLACOIS qui sont déplacés sur les trois jours de manifestation.

Que l'avenir soit rempli de journées et d'entente comme celle-ci, et même plus, pour le bonheur de tous au travers de la réalisation de beaux et agréables événements.

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le mardi 13 Juin 2017.

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétation fallacieuse reste de la responsabilité de son auteur.

- Délibérations :
 - Retrait des communes de Missècle et de Moulayrès de la communauté d'agglomération ;
 - Annulation mandats 2016 Poinot Ingénierie et EICB pour réinjection au budget bâtiments locatifs communaux 2017 ;
 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (remplacement provisoire d'Annie SALON en attendant de nous prononcer définitivement);
 - Approbation du rapport annuel 2016 du SIAEP du Gaillacois ;
 - Assainissement : Prêt pour le financement de la station d'épuration (125 000€ sur 15 ans) ;
 - Assainissement : Crédit relais en attendant de remboursement des subventions et du FCTVA (350 000€ sur max 2 ans) ;
 - Trop perçu d'indemnités journalières : remboursement à la SOFCAP ;
- Comptes rendus des différentes commissions et sujets divers :
 - Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg : choix à l'unanimité pour la Société Papyrus ;
 - Analyse de devis pour le décrépiage de la Poste ;
 - Proposition de validation de l'accord de principe pour la participation au projet « Ecole et Cinéma » ;
 - Sollicitation du football club de Lagrave, pour le prêt de notre stade municipal ;
 - Analyse de devis pour un brise vent sur le fond du préau sous la garderie ;
 - Formation et mise à niveau du CACES pour nos 2 agents techniques ;
 - Suite au dépôt de plainte survenu après la décharge sauvage de 96 pneus de voiture usagés au lieu-dit les Ravailles ;
 - Prise en charge du dossier zéro phyto par l'agglomération.

Date du prochain conseil municipal : Mercredi 26 Juillet à 20h30

la communauté d'agglomération en bref

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le temps des comptes est venu. La CLECT composée d'un membre représentant chaque commune, doit se réunir à nombreuses reprises avant la fin septembre.

Le transfert des compétences voirie et scolaire entraîne le transfert des charges. Nous avons votés notre budget primitif 2017 sur des données recensées basées sur des estimations de charges et de recettes des trois dernières années clôturées pour le fonctionnement et sur les 10 dernières années pour les investissements. Avec l'aide des techniciens comptables de la commune et l'agglomération nous allons faire une seconde estimation avec les données de 2016. Ces données feront l'état d'un rapport qui sera soumis aux conseils municipaux de chaque commune qui disposeront d'un délai de trois mois pour valider les chiffres qui serviront de base à l'avenir. Cela participera entre autre à déterminer les AC (Attribution de Compensation) : facture à payer mensuellement.

De nombreuses soirées à broyer des chiffres!!!!

Sudoku :

6		7		4		8	9	
3		4		6	9		5	
			7		3		4	
7			9	2		5		
4	9		3				8	2
1	3		6	5		9	7	
2				8		3	6	9
	7				6			
	4	6	2		5	7		

Les petites infos sympas

Le Diction : Pluie du matin, est bonne au grain.

L'astuce : Pour rafraîchir vos boissons ajoutez une petite tranche de citron (non traité) dans votre bac à glaçon, puis congelez. Vous pourrez alors apprécier la douce saveur citronnée dans vos cocktails, votre eau pétillante, ou autre toute boisson dans laquelle vous souhaitez mettre des glaçons.

La date du mois : *Le 14 Juillet :* Le « **14 Juillet** » est la fête nationale de la République française. C'est un jour férié en France.

En 1879, la III^{ème} République naissante cherche une date pour servir de support à une fête nationale et républicaine. Après que d'autres dates ont été envisagées, le député Benjamin Raspail dépose le 21 mai 1880 une proposition de loi tendant à adopter le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle.

Elle a pour but de commémorer deux évènements, la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue, de la société d'ordres et des privilèges, et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, célébrant la Nation et la Constitution de 1789.

De nos jours, le 14 Juillet donne lieu à un défilé des troupes sur les Champs-Élysées de Paris, dont le départ a lieu généralement à 10 heures juste après le passage de la Patrouille de France et la revue des différents corps armés par le Président de la République. D'autres défilés ou des cérémonies militaires ont lieu dans la plupart des grandes communes françaises. De plus, ce jour est commémoré par des bals populaires et des spectacles de feux d'artifice

Les conseils pour votre santé de notre Docteur :

Les périodes estivales ayant bien commencé, nous vous rappelons que le soleil apporte la bonne humeur mais aussi les UV.

La protection adaptée à chaque type de peau est obligatoire, et il faut d'autant plus insister chez nos jeunes.

On découvre 100 000 cas de nouveaux mélanomes par an en France. Le mélanome se distingue comme un grain de beauté atypique qui dépasse les 6 mm, avec des couleurs différentes, parfois une surface différentes et parfois un saignement.

Il ne faut pas hésiter à consulter dès que l'un de ces signes apparaît.

Se faire regarder le dos par son conjoint, ou bien des amis est aussi primordial pour la prévention du mélanome.

Au final pensez à bien vous crêmer, et ne pas vous exposer entre midi et 16 heures.

Tour de France

Consignes et vigilances

La circulation sur les voies empruntées par le Tour de France cycliste 2017 est interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation, une heure avant le passage du premier véhicule de la caravane publicitaire tel que celui-ci est prévu à l'horaire officiel joint en annexe du présent arrêté, avec prise d'effet au passage du véhicule de la gendarmerie nationale portant la mention « voiture pilote », et ne prend fin que 15 minutes après le passage du véhicule de la gendarmerie nationale portant la mention « fin de course ».

Une adaptation des horaires prévus, fournis par les organisateurs, pourra être mise en place selon les conditions météorologiques. Ces modifications d'horaires devront être aussi réduites que possible.

Les communes concernées par le passage du Tour de France devront avoir renforcé les mesures de sécurité avant le passage de l'épreuve.

Tous les véhicules, qu'il s'agisse de cars, camions, voitures de tourisme, motos, cyclomoteurs, scooters ou cycles ayant pénétré sur le parcours avant l'arrêt de la circulation, seront tenus, sans exception, de se garer le long des voies adjacentes ou au plus proche parc de stationnement.

Toutefois, le franchissement des voies pourra être autorisé durant la période d'interdiction par les agents des services chargés de la surveillance de la circulation et effectué sous leur contrôle.

Les véhicules dont les conducteurs justifieront une urgence particulière (activité médicale, services publics, et notamment les véhicules de lutte contre l'incendie, transports de denrées périssables) pourront être autorisés à emprunter les voies interdites, sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la police ou de la gendarmerie.

Le stationnement des véhicules sur la chaussée est strictement interdit sur l'ensemble du parcours. La durée de cette interdiction est décomptée en se référant aux horaires officiels communiqués par les organisateurs (cf. en annexe).

Le stationnement du public est interdit dans tous les endroits dangereux et notamment dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux et faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide, sur les ponts, dans les passages souterrains et dans les tunnels, ainsi que les voies particulièrement étroites, sur les terres-pleins centraux, les ronds-points et les îlots directionnels en axe de chaussée.

Il y a toujours quelque chose à faire à Sénouillac !

Agenda

- Dimanche 9 juillet :
 - Messe à 9h00 à l'église St Pierre ;
 - Finale individuelle de quille ;
- Samedi 15 Juillet : Passage du Tour de France ;
- Dimanche 16 juillet : Messe à 9h00 à l'église St Pierre ;
- Dimanche 16 juillet : Messe à 9h00 à l'église St Pierre ;
- Durant toute la période estivale, du 1^{ier} juillet au 1^{ier} octobre, les messes dominicales auront lieu à 9h.



Côté associations

Annie MONESTIE souhaite créer une association de Karaoké que nous serions heureux d'accueillir. Pour l'aider dans ce projet, vous pouvez la contacter au 06 03 68 02 22.

Durant l'été, beaucoup d'associations sont en « trêve » avant la rentrée de Septembre. Donc, retrouvez en Août notre édition spéciale « Associations » pour découvrir les programmes de chacune et/ou les personnes à contacter.